

Méthodologie de recherche 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.2009.F.23

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 3

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Semestre d'automne Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- A5 : Elles initient les interventions basées sur les connaissances scientifiques actuelles et guident des individus ou des groupes de population spécifiques à adapter leur comportement alimentaire à leurs besoins individuels ou aux exigences thérapeutiques.
- D2 : Elles mettent en œuvre des mesures d'assurance qualité et de sécurité dans le domaine la nutrition et de diététique, sur la base de concepts et de procédures existants et contribuent à leur perfectionnement.
- F2 : Elles identifient les besoins en recherche dans le domaine de la nutrition et de la diététique, contribuent à la résolution de questions de recherche et, sur la base de leur expérience clinique, contribuent à la transposition efficace de leurs résultats dans le conseil nutritionnel et la pratique thérapeutique.
- G3 : Elles portent un regard réflexif sur leurs activités professionnelles et sur leur rôle de diététicien dans la pratique professionnelle et interprofessionnelle. Elles les enrichissent en échangeant avec d'autres spécialistes et par des activités ciblées de formation continue.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Expliquer les principes méthodologiques de la recherche quantitative et qualitative
- Expliquer les différents types d'études quantitatives ainsi que leurs principales caractéristiques
- Connaître les concepts pertinents pour la compréhension de la littérature scientifique et pour initier son analyse critique
- Faire ressortir les éléments importants d'articles scientifiques, en particulier de la méthodologie
- Rechercher et sélectionner la littérature pertinente en réponse à une question (recherche/clinique).
- Décrire le raisonnement scientifique qui permet de traduire les connaissances scientifiques en evidence based practice

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Principes de l'evidence based practice
- Types d'études quantitatives (enquête, étude de cas, étude de cohorte, étude cas-témoins, essai clinique randomisé, revue systématique et méta-analyse) et études qualitatives
- Introduction à la lecture critique, qualité méthodologique, biais, facteurs de confusion
- Compréhension des résultats de statistiques descriptives
- Recherche et sélection de la littérature scientifique et présentation des résultats obtenus

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours théoriques et activités en présentiel et à distance
- Lectures d'article scientifiques et exercices
- Ateliers pratiques et séminaires

Exigences de fréquentation :

Un taux de présence de 80% est exigé dans ce module. En cas de taux de fréquentation inférieur, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à se présenter à l'examen écrit « Méthodologie de recherche 1 ».

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

A. Un examen écrit

- Période : période de validation du semestre d'automne

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base de la note locale obtenue au point (A).

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module au module Pas de remédiation

- si l'examen écrit (A) est insuffisant un nouvel examen sera fait.

- Période : semaines 26 ou 27

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Corinne Jotterand Chaparro

Enseignants : Se référer au syllabus

Descriptif validé le 19.09.2023 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière